

Séance extraordinaire du 24 août 2020

Province de Québec Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès tenue ce 24^e jour d'août deux mille vingt (24-08-2020) à 18 h 45 au 1230, rue Principale, à Saint-Étienne-des-Grès.

À laquelle sont présents les membres du conseil :

M. Robert Landry, maire
M. Richard St-Pierre, conseiller
M. Jocelyn Isabelle, conseiller
Mme Nancy Mignault, conseillère
M. Marc Bastien, conseiller
M. Nicolas Gauthier, conseiller
M. Gaëtan Léveillé, conseiller

FORMANT QUORUM

Renonciation à l'avis de convocation

Les membres du conseil qui sont sur le territoire de la municipalité étant tous présents, ils renoncent à l'avis de convocation prévu à l'article 156 du *Code municipal*.

Ouverture de la séance

La séance est ouverte à dix-huit heures quarante-cinq (18 h 45) sous la présidence de Monsieur Robert Landry, maire. Madame Nathalie Vallée, directrice générale et secrétaire-trésorière, est présente et agit à titre de secrétaire de la séance.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Ordre du jour

Renonciation à l'avis de convocation

Ouverture de la séance

- 1. Lecture et adoption de l'ordre du jour***
- 2. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. – Travaux d'urgence de stabilisation – Affaissement de la côte Van Dyke (rue Principale)***
- 3. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. – Remplacement d'un ponceau - Travaux d'urgence de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale)***
- 4. Quittance-transaction – M. Jean-Pierre Désaulniers – Autorisation de signataires***
- 5. Vente du camion Ford Ranger 2011 - Compensation***
- Période de questions***
- 6. Clôture de la séance***

2020-08-191

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu d'approuver et d'adopter l'ordre du jour présenté.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 24 août 2020

2. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. – Travaux d’urgence de stabilisation – Affaissement de la côte Van Dyke (rue Principale)

CONSIDÉRANT l’affaissement de la côte Van Dyke (rue Principale) en raison des pluies diluviennes du 4 août dernier;

CONSIDÉRANT que le ministère de la Sécurité publique s’est rendu sur les lieux et a conclu que des travaux d’urgence de stabilisation y étaient nécessaires;

CONSIDÉRANT que, dans ces cas, l’appel d’offres public n’est pas obligatoire;

CONSIDÉRANT que la municipalité a procédé à un appel d’offres sur invitation auprès de deux (2) entrepreneurs pour les travaux d’urgence de stabilisation;

CONSIDÉRANT que les deux (2) entrepreneurs invités ont présenté une soumission, comme suit :

Entrepreneurs	Montant (avant taxes)
Construction et Pavage Boisvert inc.	258 500 \$
Maskimo Construction inc.	299 896 \$

CONSIDÉRANT que la soumission de Construction et Pavage Boisvert inc., plus bas soumissionnaire, est conforme;

CONSIDÉRANT que les travaux ont dû être commencés le plus rapidement possible;

2020-08-192

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Nancy Mignault, **appuyée** de Richard St-Pierre et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine l’octroi du contrat pour les travaux d’urgence de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale) à Construction et Pavage Boisvert inc., plus bas soumissionnaire conforme, au montant de 258 500 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d’autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à la dépense, de laquelle sera déduit le montant de l’aide financière à recevoir du ministère de la Sécurité publique, s’il y a lieu.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

3. Octroi de contrat – Construction et Pavage Boisvert inc. – Remplacement d’un ponceau - Travaux d’urgence de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale)

CONSIDÉRANT que, dans le cadre du contrat pour les travaux d’urgence de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale) octroyé à Construction et Pavage Boisvert inc., le remplacement d’un ponceau est nécessaire, ce qui nécessite un budget supplémentaire;

2020-08-193

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Nicolas Gauthier et il est résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès autorise l’octroi du contrat à Construction et Pavage Boisvert inc. pour le remplacement d’un ponceau, d’une dimension de 1200 mm, dans le cadre des travaux d’urgence de stabilisation de la côte Van Dyke (rue Principale), au coût de 74 481 \$, avant taxes.

Il est de plus résolu d’autoriser une affectation de surplus pour pourvoir à cette dépense.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Séance extraordinaire du 24 août 2020

4. Quittance-transaction – M. Jean-Pierre Désaulniers – Autorisation de signataires

CONSIDÉRANT que les parties souhaitent régler les griefs à l'amiable et ont convenu, d'un commun accord, de mettre fin à l'emploi de M. Désaulniers;

CONSIDÉRANT la quittance-transaction négociée entre les parties;

2020-08-194

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Jocelyn Isabelle, **appuyé** de Marc Bastien et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès entérine la quittance-transaction signée par M. Désaulniers le 17 août 2020 et autorise le maire et la directrice générale à signer l'entente pour et au nom de la municipalité.

Que le lien d'emploi avec M. Jean-Pierre Désaulniers est définitivement rompu en date du 17 août 2020.

Il est de plus résolu d'autoriser le versement des sommes dues à même le surplus accumulé non affecté selon les dispositions prévues à la quittance-transaction.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

5. Vente du camion Ford Ranger 2011 - Compensation

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une ambiguïté dans le processus de vente du Ford Ranger 2011, à savoir s'il est un camion 4x4;

CONSIDÉRANT que le prix de départ était de 1 500 \$ et que l'offre était de 1 850 \$;

2020-08-195

EN CONSÉQUENCE, il est **proposé** par Gaëtan Léveillé, **appuyé** de Richard St-Pierre et résolu que le conseil de la Municipalité de Saint-Étienne-des-Grès accepte de rembourser un montant de 350 \$ à titre de compensation pour l'ambiguïté dans le processus de vente du Ford Ranger 2011, à savoir s'il est un camion 4x4.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Période de questions

Début : 18 h 55;
Fin : 18 h 55 (pas de question).

6. Clôture de la séance

2020-08-196

Les sujets à l'ordre du jour ayant tous été épuisés, il est **proposé** par Nicolas Gauthier, **appuyé** de Nancy Mignault et résolu que la séance soit levée à 18 h 55.

ADOPTÉE UNANIMEMENT

Robert Landry,
Maire

Nathalie Vallée, g.m.a.,
Directrice générale et secrétaire-
trésorière

Je, Robert Landry, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal*.